



■ DECISION MUNICIPALE 2022 - 365

Autres types de contrats

Le Maire de la Ville de CREIL,
Direction générale des services techniques

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, certifiée exécutoire le 15 juillet 2020 portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ Considérant :

La proposition présentée par la société BCM Foudre – 444, rue Léo Lagrange à Douai (59500), concernant la vérification périodique des installations de protection contre la foudre présentes sur les bâtiments communaux de la ville

■ Décide :

Article 1 : de signer un contrat pour la vérification périodique des installations de protection contre la foudre présentes sur les bâtiments communaux de la ville (listées en annexe 1), avec la société BCM Foudre précitée

Article 2 : de fixer la durée du contrat à un an (1) renouvelable trois fois (3) par tacite reconduction à compter de sa date de notification

Article 3 : de fixer le montant annuel des prestations à 2000€ HT (deux mille euros hors taxes) soit 2400€ TTC (deux mille quatre cent euros toutes taxes comprises)

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes aux crédits ouverts à cet effet au budget de la ville

Article 5 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Certifiée exécutoire la

présente décision municipale,
CREIL, le
Le Maire,
Par délégation,
La directrice générale des services techniques
Marie Claire GIBERGUES



Fait à Creil le 15 juillet 2022

Jean Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO

Sophie LEHNER
1^{ère} Adjointe

